

Tout savoir  
sur...

## ALLIAGE GESTION

Confiez la gestion  
de votre épargne  
à des experts à  
partir de 15 000€

### Qu'est-ce qu'Alliage Gestion ?

C'est un service qui vous permet de déléguer la gestion de votre épargne aux experts de Société Générale Gestion.

L'univers d'investissement comporte des parts de FCP (Fonds Communs de Placement) et/ou actions de SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) constituant des OPC<sup>(1)</sup> (Organismes de Placement Collectifs).

Ces experts gèrent en direct votre Compte Titres Ordinaire (CTO) ou votre Plan d'Épargne en Actions (PEA). Sogécap exécute les opérations conseillées par Société Générale Gestion pour votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

### Quels sont ses atouts ?

Vous êtes dégagé des contraintes de gestion grâce à la prise en charge par Société Générale Gestion.

Vous confiez votre épargne **à des experts**. L'objectif est de chercher à optimiser le potentiel de performance de votre portefeuille tout en acceptant un risque de perte en capital lié à un investissement sur les marchés financiers.

Vous bénéficiez d'une **gestion transparente** : vous êtes informé au fil de l'eau de toutes les opérations réalisées et recevez plusieurs rapports par an sur la gestion de vos avoirs et sur l'évolution de votre placement. Vous profitez d'une **tarification claire** : une commission fixe mensuelle, sans droits d'entrée sur OPC, sans frais d'arbitrage en assurance vie, sans droits de garde grâce à l'investissement composé uniquement d'OPC gérés par Société Générale Gestion ou Amundi AM.

En CTO et PEA, les frais de gestion habituels sont prélevés dans chaque OPC utilisé.

Les frais relatifs aux Unités de Compte (UC) sont dus dans les contrats d'assurance vie.

### Quels sont ses inconvénients ?

La valeur de vos avoirs peut en effet fluctuer tant à la hausse qu'à la baisse en fonction des conditions économiques, politiques, boursières (risque de marché), de la situation particulière d'un émetteur, ou des décisions d'investissement de votre gérant (risque discrétionnaire).

### Comment fonctionne ce service ?

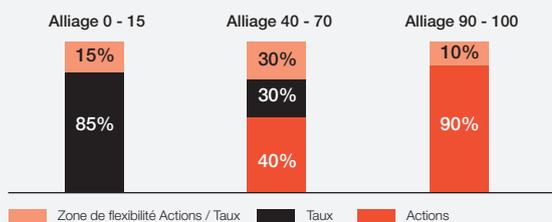
La souscription se fait à l'issue d'un entretien approfondi avec votre Conseiller.

Cet entretien a pour but d'étudier minutieusement votre situation personnelle et de déterminer si Alliage Gestion est bien adapté à vos objectifs et à votre profil d'investisseur ainsi qu'à votre situation patrimoniale, fiscale et budgétaire.

Votre Conseiller vous proposera la formule<sup>(2)</sup> qui vous correspond le mieux en tenant compte notamment de votre sensibilité au risque et de l'horizon de placement.

### 3 formules peuvent vous être proposées :

#### Compte Titre Ordinaire (CTO) : 3 formules au choix



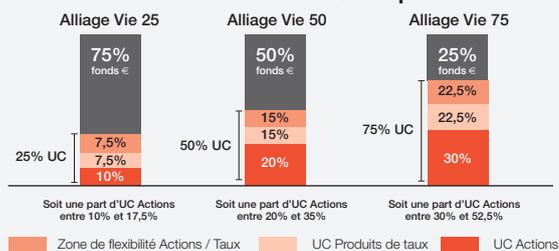
Alliage 0 -15	Pour dynamiser légèrement votre épargne, les fonds actions représenteront de 0% à 15% du placement global. Risque de perte en capital modéré.
Alliage 40 -70	Pour saisir de multiples sources de performance grâce à une large diversification, la part investie en actions représentera de 40% à 70% du placement. Risque de perte en capital élevé.
Alliage 90 -100	Pour vous faire bénéficier du potentiel de performance des marchés actions, la part actions sera de 90% à 100%. Risque de perte en capital très élevé.

#### Plan Épargne en Actions (PEA)



Alliage PEA	Pour vous faire bénéficier du potentiel de performance des marchés actions en tenant compte des contraintes spécifiques du Plan d'Épargne en Actions. La part actions sera de 90% à 100%. Risque de perte en capital très élevé.
-------------	--

#### Contrats d'assurance vie et de capitalisation : 3 formules au choix



Alliage Vie 25	Alliage Vie 25 est investi à hauteur de 25% en unités de compte. Les 75% restants sont investis sur le support Sécurité en euros. Risque de perte en capital modéré.
Alliage Vie 50	Alliage Vie 50 est investi à hauteur de 50% en unités de compte. Les 50% restants sont investis sur le support Sécurité en euros. Risque de perte en capital modéré.
Alliage Vie 75	Alliage Vie 75 est investi à hauteur de 75% en unités de compte. Les 25% restants sont investis sur le support Sécurité en euros. Risque de perte en capital élevé.

Dans le cadre de l'assurance vie, la répartition du placement se fait entre le support Sécurité en euros et des supports en unités de compte, n'offrant pas de garantie en capital. Ces supports en unités de compte seront investis en respectant l'allocation d'Alliage 40-70 présentée ci-dessus.

Ces différentes formules présentent un potentiel de performance et **un risque de perte en capital variable** selon la nature des investissements. Ces risques sont croissants en fonction du niveau d'investissement en actions.

Sogécap ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.

La valeur des unités de compte qui reflète la valeur des actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers

### Quel est le tarif de ce service?

#### Une commission fixe et compétitive

Vous payez un forfait de 14,50€ TTC par mois :

- pour un encours à l'entrée en gestion compris entre 15 000€ et 75 000€ sur un comptes titres / PEA,
- entre 30 000€ et 100 000€ (support en euros et UC) pour un contrat d'assurance vie / capitalisation.

Au-delà de 100 000€ d'encours en assurance vie et 75 000€ en CTO/PEA, le forfait est de 43,50€ TTC par mois.

Ce forfait est fixe, quel que soit le nombre d'opérations réalisées.

En CTO et PEA, les frais de gestion<sup>(3)</sup> habituels sont prélevés dans chaque OPC utilisé. Les frais relatifs aux UC sont dus dans les contrats d'assurance vie et la tarification s'entend hors frais de gestion et fiscalité propre à chaque contrat.

#### Plusieurs exonérations

Pour le contrat assurance vie ou de capitalisation : les opérations réalisées par votre Gérant sont exonérées de frais d'arbitrage.

Pour le Compte titres et le PEA, aucun droit d'entrée dans les OPC et pas de droits de garde sur les OPC concernés.

## Vos questions/Nos réponses

### **À qui s'adresse ce service ?**

Ce service est particulièrement destiné à celles et ceux qui souhaitent concilier :

- un investissement diversifié sur les marchés financiers,
- une délégation de la gestion de leur portefeuille à des experts,
- de la réactivité : dans un contexte où les différents marchés évoluent rapidement, les gérants de Société Générale Gestion pourront faire évoluer la composition du placement pour l'adapter à leurs anticipations. Ce service ne nécessite aucune intervention de votre part.

### **Je souhaite prendre un risque limité pour mon épargne : le service Alliage Gestion est-il fait pour moi ?**

Alliage Gestion propose différentes formules adaptées au risque que l'investisseur est prêt à prendre. Cela permet de moduler le risque en fonction de la formule choisie et de répondre notamment aux attentes de celles et ceux qui souhaitent une gestion prudente de leurs avoirs.

### **Comment sera gérée mon épargne ?**

Le processus de gestion mis en œuvre repose sur des décisions collégiales et le respect du niveau de risque défini est contrôlé de façon permanente. Le nombre d'opérations d'arbitrage réalisés par nos spécialistes n'aura pas d'incidence sur votre tarification.

### **Et si je souhaite récupérer mon épargne pour la gérer moi-même ou si je ne suis pas satisfait des performances d'Alliage Gestion ?**

Vous pouvez mettre un terme au service Alliage Gestion quand vous le souhaitez et sans frais. Toutefois, il est important de tenir compte de la durée minimum de placement recommandée pour apprécier la performance de la gestion. Selon l'antériorité d'un PEA ou d'une assurance vie, un retrait peut entraîner des impacts fiscaux et des conséquences potentiellement négatives sur les performances.

### **Me garantissez-vous un rendement ?**

Non, un investissement sur les marchés financiers est susceptible de varier à la hausse comme à la baisse et présente un risque de perte en capital.

Choisir Alliage Gestion, c'est privilégier une épargne gérée et régulièrement suivie permettant de bénéficier potentiellement à terme d'un rendement supérieur à celui d'une épargne non gérée. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs.

### **Quels sont les contrats d'assurance vie qui proposent ce service ?**

Vous pouvez bénéficier de ce service au sein des contrats suivants : Erable Essentiel (gestion Intégrale accessible à partir de 15 000€ sur le contrat), Séquoia, Tercap, Sogecapi Patrimoine.

## Où trouver de l'information ?

Vous profitez de nombreux moyens pour suivre votre placement.

- Vous êtes informé à chaque opération réalisée par Société Générale Gestion.
- Vous pouvez prendre connaissance de toute l'actualité économique, de la stratégie d'investissement de Société Générale Gestion grâce à la vidéo mensuelle Alliage Gestion, accessible depuis le site internet de Société Générale et celui de Société Générale Gestion.
- Vous recevez plusieurs fois par an des rapports de gestion, qui vous donnent accès à des informations sur l'environnement économique, sur les performances réalisées et la composition de votre portefeuille.

Votre Conseiller se tient à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions. Préalablement à la souscription, il s'assurera que le service Alliage Gestion est adapté à vos projets, votre situation et au niveau de risque que vous êtes en mesure d'accepter.

- (1) Il s'agit de Parts de fonds Communs de Placement et/ou actions de sociétés d'investissement à capital variable constituant des organismes de placement collectif en valeurs mobilières agréés conformément à la directive 2009/65/ CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 ("OPCVM") et/ou des fonds d'investissement à vocation générale relevant de la directive 2011/61/ UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 de droit français, ou étranger le cas échéant. Consultez les caractéristiques de l'ensemble des OPC sur [particuliers.societegenerale.fr](http://particuliers.societegenerale.fr)
- (2) A chaque formule est associé un indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) qui vous sera précisé avant la conclusion du mandat. Il classe la formule sur une échelle de 1 à 7 sur la base des résultats passés en matière de volatilité (1 correspondant au niveau de risque et de rendement potentiel le plus faible et 7 au plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas "sans risque". Le SRRI n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps. Le SRRI figure dans les documents d'informations périodiques relatifs à votre mandat.
- (3) Ces frais de gestion peuvent être rétrocédés à Société Générale par la société de gestion de l'OPC. Le taux de rétrocession varie alors, selon la nature des OPC détenus dans votre mandat, de 60 à 70 % pour des OPC et de 90 à 100 % pour des OPC d'OPC. Conformément à l'article 314-76 du Règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent service.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente d'instruments financiers. L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des risques dans le DICI et le prospectus des OPC). Le service de Gestion sous Mandat est un service d'investissement présentant un certain nombre de risques notamment et non exhaustivement le risque de perte en capital et le risque discrétionnaire. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que l'expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de "US Person" vous est fournie dans les mentions légales du site [societegeneralegestion.fr](http://societegeneralegestion.fr). Informations réputées exactes le 1er juillet 2016. Reproduction interdite sans accord exprès de Société Générale et/ou de Société Générale Gestion. La gestion de portefeuille est faite par Société Générale Gestion, Société anonyme au capital de 567 034 094 euros ayant pour numéro d'identification 491 910 691 RCS Paris - Numéro d'agrément AMF GP-09000020 - Siège social : 90 boulevard Pasteur 75015 Paris.

Les contrats d'assurance vie et de capitalisation de Sogécap sont présentés par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493. Sogécap, Société anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR entièrement libéré. Entreprise immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro unique d'identification 086 380 730 RCS. Siège Social : Tour D2 - 17 bis Place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex.